



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 septembre 2024 à 19 heures 00 minutes

**Présents :** M. ARNAUD Thierry, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme DONDEY Patricia, M. GANDON Christian, M. MAURIN Thierry, Mme MAYRAS Françoise, Mme NURY Mélissa, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

**Procuration(s) :** M. AVIAS Cyrille donne pouvoir à M. GANDON Christian, Mme BANNIER Marie-Claude donne pouvoir à M. SOUTEYRAND Marc, Mme TISSIER Léa donne pouvoir à Mme DONDEY Patricia, Mme OLLIER Anne donne pouvoir à Mme MAYRAS Françoise

**Absent(s) :** Mme CHARROUD Annie, M. GIAUFRET Hervé

**Excusé(s) :** M. AVIAS Cyrille, Mme BANNIER Marie-Claude, Mme DALLARD Nathalie, Mme OLLIER Anne, Mme TISSIER Léa

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme DONDEY Patricia est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du conseil municipal du : 15/07/2024

Ce document est approuvé à l'unanimité

### Dossiers soumis à délibération

**D\_2024\_044 - Politique du Logement et du Cadre de Vie - Programme Local de l'Habitat - OPAH-RU 2023/2028 - Avenant n°1 à la convention du 4 avril 2023**

Vu la convention de maîtrise d'Ouvrage Déléguée signée le 17 mars 2023 entre la CCBA, les communes d'Aubenas et de Vals-les-Bains ;

Vu la convention initiale d'Opération d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (OPAH-RU) signée le 4 avril 2023 ;

Considérant que la commune d'Ucel est signataire de cette convention d'OPAH-RU ;

Considérant que l'augmentation significative des subventions de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) aux propriétaires occupants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que l'élargissement des critères pour la perte d'autonomie ont eu pour effet de rendre plus attractive l'OPAH-RU et de rendre insuffisant le calibrage des objectifs de la convention d'OPAH-RU 2023/2028 ;

Considérant que l'augmentation des objectifs quantitatifs nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale d'OPAH-RU 2023/2028, et que cet avenant permet par ailleurs de remettre à jour certaines clauses ;

Le Maire propose la modification de la convention d'OPAH-RU par voie d'un 1<sup>er</sup> avenant dont le projet annexé se résume comme suit :

- Nécessité d'augmenter les objectifs quantitatifs et financiers à partir de l'année 2024, notamment concernant la rénovation énergétique des logements et la perte d'autonomie, soit 61 dossiers de plus entre le 01/01/2024 et le 03/04/2028 (520 dossiers au lieu de 459) ;
- Ce 1<sup>er</sup> avenant permet également de modifier la liste des immeubles prioritaires ciblés en secteurs renforcés (dont les copropriétés en difficulté) qui évolue au gré des diagnostics réalisés par l'opérateur (vente, travaux, impossibilité d'entrée en contact avec les propriétaires...), et des immeubles en RHI-THIRORI suite au lancement de l'étude début 2024 (1 îlot vendu à Vals les Bains sur les 3 ciblés).

Le Maire précise que cet avenant n'a pas d'incidence financière pour les collectivités signataires. Il mobilise toutefois des crédits supplémentaires de l'Anah du fait d'une ingénierie mieux subventionnée et des aides aux travaux supplémentaires (5 401 899 € au lieu des 4 917 945 € prévus initialement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention OPAH-RU tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant une fois l'accord obtenu des autres signataires ;
- **AUTORISE** le Maire aux formalités utiles et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

#### **D\_2024\_045 - Régularisation foncière chemin de la voie Romaine**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la régularisation foncière de l'élargissement du chemin de la voie Romaine.

Conformément au plan de division, suite au bornage du 20 juin 2023, il convient d'acheter 58 m<sup>2</sup> (parcelle A12647) et 92m<sup>2</sup> (parcelle A12649) propriété de Madame NURIT Arlette.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à la délibération du 17 juillet 2017, ces cessions de terrain seront réalisées moyennant le prix de 1 € le m<sup>2</sup>.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier, et après avoir entendu l'exposé du maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la régularisation foncière énoncée ci-dessus au prix de 1 € le m<sup>2</sup>,
- **INDIQUE** que cette acquisition se fera par acte administratif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

#### D\_2024\_046 - Remboursement de Frais à un élu

Monsieur le Maire explique qu'il a fait l'avance de frais pour un repas de travail avec François SOULAVIE, 1er Adjoint, Laëtitia NOUGIER, DGS, Stéphane DUNY, Responsable du Service Technique .

Il présente le détail de la facture qui peut se résumer comme suit :

Date	Fournisseur	Montant	Imputation Budgétaire
30/08/2024	Villa TARTARY	247,50 €	6251 - Voyages, déplacements et missions
<b>TOTAL</b>		<b>247,50 €</b>	

Monsieur Le Maire, ne prend pas part à la délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le remboursement de la somme de 247,50 € à Monsieur SOUTEYRAND Marc, Maire, pour l'avance des frais de mission
- **AUTORISE** le Maire à mandater cette somme au compte 6251 - Voyages, déplacements et missions

*VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0)*

*N'a pas pris part au vote : M. SOUTEYRAND Marc*

#### D\_2024\_047 - Demande de subventions sorties patrimoine classes CE1 - CE2

Monsieur le Maire explique que l'école doit se rendre à Vogüe dans le cadre de sortie « PATRIMOINE ARDECHOIS ».

Il explique que l'école a fait des demandes de subvention auprès du département d'un montant de 120 € pour la classe de CE1-CE2 (24 élèves).

Cette subvention est subordonnée à une participation financière de la commune d'Ucel d'un montant minimum par enfant de 5 €.

Il donne le détail du plan de financement pour l'ensembles des classes :

Dépenses		Recettes		
Ecole	Transport	190 €	Commune	120 €
24 élèves	Visite	84 €	Fond de solidarité	120 €
	Matériel arts plastiques		Autre (Amicale)	34 €
<b>TOTAL</b>		<b>274 €</b>		<b>274 €</b>

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention pour cette sortie d'un montant de 120 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 120 € pour l'organisation de la sortie patrimoine de la classe de CE1-CE2,
- **AUTORISE** le Maire à mandater cette somme ainsi que la subvention du département directement versé à la commune.

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

#### D\_2024\_048 - Semaines sportives - Modification du règlement et des tarifs

Monsieur le Maire donne le bilan des premières semaines sportives. Il explique que les enfants sont très satisfaits et les parents aussi. Les activités sont variées et répondent au projet pédagogique sans entrer en concurrence avec les autres centres de loisirs du secteur.

L'inspection du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est venue confirmer la pertinence et le sérieux du travail mené par Aurélie JALADE, Responsable du Service Scolaire en tant que Directrice de cet accueil.

Le remplissage durant la période estivale n'a cependant pas été au rendez-vous. Plusieurs facteurs ont été identifiés. Notamment le choix des semaines 2 semaines en juillet (les 2 premières semaines) et 1 semaine en août (l'avant dernière). Certains parents ont fait remonter que la dernière semaine d'août aurait été plus appréciée car il existe peu d'offres sur cette période sur le secteur.

D'autres part, certains enfants auraient souhaité faire découvrir ces semaines sportives à des copains qui ne pouvaient pas y avoir accès en raison du règlement.

Il rappelle les délibérations n° D\_2024\_005 approuvant le projet pédagogique, le projet éducatif et le règlement intérieur et n° D\_2024\_006 Fixant les tarifs.

Il rappelle que le règlement tel qu'il a été voté en février, limite l'accès aux enfants habitants à Ucel et aux enfants du personnel communal

Considérant le taux de remplissage, il propose d'ouvrir l'accès aux semaines sportives aux enfants extérieurs à Ucel.

Il explique que les enfants cités au premier article du règlement resteront prioritaires. Les places seraient ouvertes aux enfants extérieurs qu'après une semaine d'ouverture des inscriptions.

D'autre part, il propose de modifier les tarifs comme suit :

Enfants de la commune ou du personnel communal : 18 € par jour soit 90 € par semaine

Enfants extérieurs à la commune : 23 € par jour soit 115 € par semaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la modification de l'article 1 telle que proposée ci-dessus à savoir :

*Les inscriptions aux semaines sportives seront ouvertes aux enfants extérieurs à la commune une semaine après l'ouverture des inscriptions. Les enfants de la commune ou du personnel communal resteront prioritaires sur l'accès aux semaines sportives.*

- MODIFIE les tarifs comme suit :

Enfants de la commune ou du personnel communal : 18 € par jour soit 90 € par semaine

Enfants extérieurs à la commune : 23 € par jour soit 115 € par semaine

*VOTE : Adoptée à l'unanimité*

## Questions diverses

Le Maire donne le compte rendu de la rencontre avec le Service des routes de Département qui a eu lieu le 17 septembre 2024. Il explique que le département prévoit la réfection de la voirie entre le Pont et l'école de l'Olivet environ. Certains travaux incombant à la commune sont à prévoir avant la réfection de la voirie. Il conviendra de prévoir ces travaux en collaboration avec les services du département.

D'autre part, il explique que lors de cette réunion il a été abordé lors de cette réunion les questions de sécurité concernant la Manufacture Royale, la vieille route du Grand Village, le quartier du Goustadou. Ces trois points sont à l'étude pour sécuriser ces points.

Il fait part de l'arrêté pris portant réglementation des Espaces publics et pour régler la présence des chiens sur ces espaces.

Christian GANDON fait part d'un problème sur le canal de fuite sous la route de Dugradus qui s'abîme. Il explique qu'il a recherché les propriétaires car le canal est privé. Ils devront effectuer un entretien. Il convient de prendre un arrêté de limitation de tonnage.

Geneviève TROUILLAT informe qu'au 1<sup>er</sup> octobre il y aura 10 locataires à la Résidence Blanche.

David BOURGEOIS informe de la projection du film « Et si on levait les yeux » le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à l'Espace DEYDIER à 20h.

**Plus aucune question étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h**

Fait à UCEL  
Mme DONDEY Patricia,

The image shows a circular official stamp of the Municipality of UCEL, Ardèche. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE D'UCEL' at the top and '(Ardèche)' at the bottom. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.